



airandé

SUPERIOR DISINFECTION SOLUTIONS

MSDS

Airandé Solution 7P (FR)

Australian office

Suite 1a, Level 2,
802 Pacific Highway,
Gordon NSW 2072 Australia

ABN XXX XXX XXX

airande.global

European office

Business Center- Cercle du Lac
Rue de Rodeuhaie, 1
1348 Louvain-la-Neuve Belgium

CROSSROADS BANK FOR ENTERPRISES 668.511.330
- VAT BE 0668.511.330

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom commercial H2O2 SOLUTION 7P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange

- Biocides

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Airandé Pty Limited
Suite 1a, Level 2, 802 Pacific Highway
GORDON NSW 2072 AUSTRALIA
Tel: +61 2 9844 5826

Adresse e-mail

office@airande.global

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+61 131126

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Toxicité chronique pour le milieu aquatique,
Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne
des effets néfastes à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) No 1272/2008

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| • No.-Index 008-003-00-9 | peroxyde d'hydrogene (7 %) |
| • No.-Index 607-094-00-8 | acide peracétique (0,4 %) |
| • No.-Index 607-002-00-6 | acide acétique (5 %) |

Pictogramme



Mention d'avertissement

- Danger

Mentions de danger

- | | |
|--------|--|
| - H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| - H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| - H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

Prévention

- | | |
|--------|---|
| - P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| - P280 | Porter un équipement de protection des yeux/ du visage. |

Intervention

- | | |
|----------------------|--|
| - P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| - P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| - P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

2.3 Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

- Non applicable, le produit est un mélange.

3.2 Mélange

- Synonymes PAA, Peroxyacetic acid, Peroxyethanoic acid

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
peroxyde d'hydrogene	No.-Index : 008-003-00-9 No.-CAS : 7722-84-1 No.-EINECS : 231-765-0	Liquides comburants , Catégorie 1 ; H271 Toxicité aiguë , Catégorie 4 ; H302 Toxicité aiguë , Catégorie 4 ; H332 Corrosion cutanée , Catégorie 1A ; H314 Lésions oculaires graves , Catégorie 1 ; H318 Toxicité spécifique pour certains	>= 5 - < 8

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

		organes cibles - exposition unique , Catégorie 3 ; H335 (Système respiratoire) Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 3 ; H412	
	Numéro d'enregistrement: 01-2119485845-22-xxxx		
acide acétique	No.-Index : 607-002-00-6 No.-CAS : 64-19-7 No.-EINECS : 200-580-7	Lésions oculaires graves , Catégorie 1 ; H318 Liquides inflammables , Catégorie 3 ; H226 Corrosion cutanée , Catégorie 1A ; H314	>= 5 - < 10
	Numéro d'enregistrement: 01-2119475328-30-xxxx		
acide peracétique	No.-Index : 607-094-00-8 No.-CAS : 79-21-0 No.-EINECS : 201-186-8	Liquides inflammables , Catégorie 3 ; H226 Peroxydes organiques , Type D ; H242 Toxicité aiguë , Catégorie 4 ; H302 Toxicité aiguë , Catégorie 4 ; H332 Toxicité aiguë , Catégorie 4 ; H312 Corrosion cutanée , Catégorie 1A ; H314 Lésions oculaires graves , Catégorie 1 ; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique , Catégorie 3 ; H335 (Système respiratoire) Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1 ; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 1 ; H410	>= 0,3 - < 0,5
	Numéro d'enregistrement: 01-2119531330-56-xxxx		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
- La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
- Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.
- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas d'ingestion

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Ne PAS faire vomir.
- Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Symptômes

- Irritation du nez et de la gorge
- Risque de: Oedème pulmonaire

Effets

- Irritant sévère pour le système respiratoire

Exposition répétée ou prolongée

- Saignement de nez
- Risque de bronchite chronique

En cas de contact avec la peau

Symptômes

- Irritation
- Rougeur
- Gonflement des tissus

En cas de contact avec les yeux

Symptômes

- Rougeur
- Lacrimation
- Gonflement des tissus
- Brûlure

Effets

- Irritation sévère des yeux
- Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

En cas d'ingestion

Symptômes

- Irritation sévère
- Nausée
- Douleur abdominale
- Vomissements avec du sang
- Diarrhée

Effets

- Risque de troubles respiratoires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Un examen médical immédiat est requis.
- Ophtalmologue d'urgence dans tous les cas.
- Les brûlures doivent être traitées par un médecin.
- En cas d'ingestion
- Eviter le lavage gastrique (risque de perforation).
- Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Eau
- Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut aggraver un incendie ; comburant.
- L'oxygène libérée lors de la décomposition thermique peut favoriser la combustion

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Porter un survêtement résistant aux produits chimiques
- Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.
- Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Le séchage de ce produit sur des vêtements ou au contact de matières combustibles peut provoquer un incendie.
- Maintenir humide avec de l'eau.
- Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Endiguer.
- Enlever avec un absorbant inerte.
- Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

- Avant toute opération, passiver les circuits de tuyauteries et appareils selon la procédure recommandée par le producteur.
- Utiliser seulement des ustensiles propres et secs.
- Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
- Ne doit pas entrer en contact avec des matières organiques
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Stocker dans un bac de rétention.
- L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles
- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Matériel d'emballage
Matière appropriée

- Acier inoxydable décapé et passivé.
- Grades compatibles de HDPE.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
peroxyde d'hydrogène	VME	1 ppm 1,5 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Valeurs limites indicatives		
peroxyde d'hydrogène	TWA	1 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
acide acétique	VLCT (VLE)	10 ppm 25 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Valeurs limites indicatives		
acide acétique	TWA	10 ppm 25 mg/m3	Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

	Indicatif		
acide acétique	TWA	10 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
acide acétique	STEL	15 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
acide peracétique	STEL	0,4 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) Type d'exposition : Fraction inhalable et vapeur

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
peroxyde d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Aigu	3 mg/m ³	
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	1,4 mg/m ³	
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux	Aigu	1,93 mg/m ³	
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	0,21 mg/m ³	
acide acétique	Population générale	Inhalation	Effets locaux	Aigu	25 mg/m ³	
	Population générale	Inhalation	Effets systémiques	Long terme	25 mg/m ³	
	Population générale	Oral(e)	Effets systémiques	Long terme	7,20 µg/kg poids corporel/jour	
acide peracétique	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	Aigu	0,6 mg/m ³	
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	Long terme	0,6 mg/m ³	
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Aigu	0,6 mg/m ³	
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	0,6 mg/m ³	
	Travailleurs	Dermale	Effets locaux	Aigu	0,12 %	
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	Aigu	0,6 mg/m ³	
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques	Long terme	0,6 mg/m ³	
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	0,6 mg/m ³	
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux	Aigu	0,3 mg/m ³	
	Population générale	Dermale	Effets locaux	Aigu	0,12 %	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom du produit	Compartment	Valeur	Remarques
----------------	-------------	--------	-----------

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

peroxyde d'hydrogène	Eau douce	0,0126 mg/l	
	Eau de mer	0,0126 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	4,66 mg/l	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0138 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg	
	Sédiment marin	0,047 mg/kg	
	Sol	0,0023 mg/kg	

acide peracétique	Eau douce	0,000224 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	0,051 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,00018 mg/kg	
	Sol	0,320 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique

- Veiller à une ventilation adéquate.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)
- Type de Filtre recommandé: ABEK-P2

Protection des mains

- Gants imperméables
- Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Matière appropriée

- caoutchouc butyle
- délai de rupture: > 480 min
- Épaisseur du gant: >= 0,4 mm

Protection des yeux

- Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
- En cas de risque d'éclaboussures, porter:
- Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Écran facial

Protection de la peau et du corps

- Survêtement/bottes en caoutchouc butyle si risque de projections.

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Aspect</u>	<u>État physique:</u> liquide <u>Couleur:</u> incolore
<u>Odeur</u>	Âcre
<u>Seuil olfactif</u>	donnée non disponible
<u>pH</u>	acide <u>pKa:</u> 8,2 (25 °C)
<u>Point/intervalle de fusion</u>	env. -42 °C Méthode: Méthode de calcul
<u>Point/intervalle d'ébullition</u>	env. 105 °C Méthode: Méthode de calcul
<u>Point d'éclair</u>	74 - 83 °C Méthode: coupelle fermée
<u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle 1)</u>	donnée non disponible
<u>Inflammabilité (solide, gaz)</u>	Non applicable
<u>Inflammabilité (liquides)</u>	Ce produit n'est pas inflammable., Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
<u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u>	<u>Explosivité:</u> Non explosif
<u>Température d'auto-inflammabilité</u>	donnée non disponible
<u>Pression de vapeur</u>	donnée non disponible
<u>Densité de vapeur</u>	donnée non disponible
<u>Masse volumique</u>	<u>Masse volumique apparente:</u> Non applicable <u>Densité relative:</u> 1,1
<u>Solubilité</u>	<u>Hydrosolubilité :</u> complètement miscible <u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> solvants organiques usuels. : soluble Solvants aromatiques : légèrement soluble

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: -1,25
Méthode: Méthode de calcul

log Pow: -0,52
Méthode: valeur mesurée

Décomposition thermique >= 60 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)

Viscosité donnée non disponible

Propriétés explosives donnée non disponible

Propriétés comburantes Propriétés comburantes

9.2 Autres informations

Constante de Henry 22 Pa.m3/mole.
non significatif(ve), Air, Volatilité

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Se décompose par chauffage.
- Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- Dangers liés à des réactions exothermiques

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Favorise l'inflammation des matières combustibles., Le contact avec des produits inflammables peut causer des incendies ou des explosions., Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée., Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.4 Conditions à éviter

- Contamination
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

- Acides
- Bases
- Des métaux
- Sels de métaux lourds
- Sels métalliques en poudre
- Agents réducteurs
- Matières organiques
- Matières inflammables

10.6 Produits de décomposition dangereux

- L'oxygène

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale DL50 : > 300 mg/kg - Rat

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

Toxicité aiguë par inhalation

Substance d'essai: 5 % PAA mélange

CL50 - 4 h (aérosol) 4 mg/l - Rat
Substance d'essai: 5 % PAA mélange

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 1.147 mg/kg - Lapin
Substance d'essai: 5 % PAA mélange

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	donnée non disponible
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	Provoque une irritation cutanée.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	Lapin Risque de lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	Cochon d'Inde N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
<u>Mutagénicité</u>	
Génotoxicité in vitro	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Génotoxicité in vivo	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
<u>Cancérogénicité</u>	donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité	Pas toxique pour la reproduction
Toxicité pour le développement/Tératogénicité	Rat Substance d'essai: 15 % PAA mélange aucun effet sur le développement n'a été observé Données bibliographiques

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. Ingestion 13 semaines - Rat NOAEL: 0,75 mg/kg Substance d'essai: Acide peracétique Oral(e) 90 jours - Souris NOAEL: 100 ppm Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène Inhalation 90 jours - Rat NOAEL: 7 ppm Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène

Expérience de l'exposition humaine

Expérience de l'exposition humaine : donnée non disponible

Inhalation

Expérience de l'exposition humaine : donnée non disponible

Ingestion

Effets CMR

Cancérogénicité

acide acétique

Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Mutagénicité

acide acétique

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité par aspiration

Non applicable

Information supplémentaire

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Milieu aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons CL50 - 96 h : 1,1 mg/l - Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques. CE50 - 48 h : 0,73 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie)

Toxicité pour les plantes aquatiques CE50 - 96 h : 0,16 mg/l - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Toxicité pour les microorganismes donnée non disponible

Toxicité chronique pour les poissons NOEC: 0,00094 mg/l - 33 jr - Danio rerio (poisson zèbre)
Étape de vie précoce
Substance d'essai: Acide peracétique

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques. donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Biodégradabilité

aérobique

Biodégradable

Effets sur les installations de traitement des eaux usées

Inhibiteur

Méthode: Dégradation abiotique

Evaluation de la dégradabilité

acide acétique

Le produit est considéré comme rapidement dégradable dans l'environnement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau
acide acétique

Non potentiellement bioaccumulable.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (Koc)

Eau
soluble
mobile

Sol/sédiments
adsorption non significative

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement

acide acétique

Compartiment cible ultime du produit :
Eau Relation structure-activité (RSA)

Air
Relation structure-activité (RSA)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

Evaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique L'information se rapporte au composé principal.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique L'information se rapporte au composé principal.

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Destruction/Élimination

- Contacter le fabricant.
- Contacter les services d'élimination de déchets.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Récipients vides.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU	UN 3149
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire:	8
Étiquette(s):	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage Code de classification	II OC1
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Numéro d'identification du danger:	58
Code de restriction en tunnels	(E)

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RID

14.1 Numéro ONU	UN 3149
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire:	8
Étiquette(s):	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage Code de classification	II OC1
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger: 58

Équipement de protection individuel, voir section 8.

IMDG

14.1 Numéro ONU UN 3149

14.2 Nom d'expédition des Nations unies HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.1
Classe de danger subsidiaire: 8
Étiquette(s): 5.1 (8)

14.4 Groupe d'emballage
Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

No EMS F-H , S-Q

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC donnée non disponible

IATA

14.1 Numéro ONU UN 3149

14.2 Nom d'expédition des Nations unies HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE STABILIZED

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.1
Classe de danger subsidiaire: 8
Étiquette(s): 5.1 (8)

14.4 Groupe d'emballage
Groupe d'emballage II

Instructions d'emballage (avion cargo) 554
Max net qty/pkg 5,00 L
Instructions d'emballage (avion passager) 550
Max net qty/pkg 1,00 L

14.5 Dangers pour l'environnement OUI

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

ADN

14.1 Numéro ONU	UN 3149
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire:	8
Étiquette(s):	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II
Groupe d'emballage Code de classification	OC1
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro d'identification du danger: 58

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) Non applicable

Autres réglementations

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée

État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
Mexico INSQ (INSQ)	- Répertorié à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH)	- Si le produit a été acheté par AER Technologies en Europe, il est conforme à REACH. Sinon, veuillez contacter le fournisseur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H2O2 SOLUTION 7P

Date de révision : 25.01.2018

- H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

- STEL Limite d'exposition à court terme
- TWA Valeurs limites - huit heures
- VLCT (VLE) Valeurs limites d'exposition à court terme
- VME Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

- Mélange au format CLP
- Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par deux barres verticales.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.